

**Offre publique d'achat simplifiée
visant les actions de la société Otor S.A.**



initée par

DS Smith Hêtre Blanc



et présentée par



BNP PARIBAS

Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Otor S.A. dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par DS Smith Hêtre Blanc et visant les actions de la société Otor S.A.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société Otor S.A. ("**Otor S.A.**" ou la "**Société**") a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") le 6 octobre 2010. Il a été établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'Instruction 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité d'Otor S.A.

Ce document complète la note en réponse d'Otor S.A. relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par DS Smith Hêtre Blanc, visée par l'AMF le 5 octobre 2010 sous le numéro 10-353.

Le présent document relatif aux autres informations de la Société ainsi que la note en réponse d'Otor S.A. sont disponibles sur les sites Internet d'Otor S.A. (www.otor.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande, auprès d'Otor S.A. :

Otor S.A.
8, Terrasse Bellini
92800 Puteaux

Sommaire

Page

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	3
2.	RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES LE 29 JUIN 2010.....	3
3.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2009.....	4
3.1	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010.....	4
3.2	Transfert de la cotation d'Otor S.A. vers Alternext	5
3.3	Modification de la structure du capital d'Otor S.A.....	5
3.4	Nomination de nouveaux administrateurs	6
3.5	Franchissements de seuils	8
3.6	Comptes du premier semestre 2010	10
4.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE CE DOCUMENT	13

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Otor S.A. est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société.

Le rapport d'activité annuel d'Otor S.A. pour l'exercice 2009 (le "**Rapport d'Activité 2009**") et le rapport d'activité semestriel relatif au premier semestre 2010 sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.otor.com), au sein de la rubrique *Informations financières*, et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à la Société. Le Rapport d'Activité 2009 inclut notamment le rapport de gestion, le rapport du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et sur le gouvernement d'entreprise d'Otor S.A., le communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux de la Société ainsi que l'ensemble des rapports des commissaires aux comptes requis par la loi.

Le présent document met à jour les informations contenues dans le Rapport d'Activité 2009. Il reprend les communiqués diffusés par la Société sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010 et sur les résultats du premier semestre 2010.

2. RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES LE 29 JUIN 2010

L'assemblée générale ordinaires des actionnaires qui s'est tenue le 29 juin 2010 a adopté les projets de résolution reproduits au sein du Rapport d'Activité 2009.

En conséquence, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, a notamment décidé le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Franck Falézan, Jean-Marie Paultes, Rob Jan Renders, Jonathan Zafrani pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

De plus, sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale a décidé de nommer

- en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire, la société Auditeurs et Conseils Associés dont le siège social est situé 33, rue Daru – 75008 Paris, représentée par Monsieur Olivier Lelong, pour la durée légale et statutaire de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appeler à statuer sur les comptes 2015 et ce, en remplacement de la société Bellot Mullenbach & Associé, et
- en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, la société Pimpaneau & Associés dont le siège social est situé 23, rue Paul Valéry – 75116 Paris pour la durée légale et statutaire de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 et ce, en remplacement de Monsieur Pascal de Rocquigny.

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2009

3.1 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010

Le communiqué de presse diffusé par la Société le 15 mai 2010 relatif à son chiffre d'affaires pour le premier trimestre de l'exercice 2010 est reproduit ci-après :

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE T1 2010

1- Opérations et événements importants du trimestre et incidence sur la situation financière du Groupe

Néant

2 - Description générale de la situation financière et des résultats d'OTOR et du Groupe pendant le premier trimestre

2-1 Situation financière

Dans un environnement économique qui demeure très délicat, la répercussion dans les prix de vente du carton ondulé de la hausse des papiers pour ondulé est un enjeu majeur. Dans ce contexte, grâce à ses programmes de maîtrise des coûts et des investissements, OTOR parvient néanmoins à stabiliser son endettement et ses résultats.

2-2 Evolution de l'activité du Groupe

L'évolution de l'activité du Groupe est restée dans la continuité de celle du semestre précédent; la diminution du chiffre d'affaires consolidé par rapport à celui du 1er trimestre 2009 s'explique ainsi par :

- la cession de deux sociétés : le chiffre d'affaires du premier trimestre 2009 comprend les chiffres d'affaires hors Groupe de OTOR Papeterie du Doubs et OTOR Papeterie Saint-Michel pour 1,2 million d'euros ; ces sociétés ne font plus partie du périmètre 2010,*
- les baisses en terme de prix de vente.*

La société OTOR a poursuivi sans changement son activité de prestation de services.

3- Chiffres d'affaires comparés (en milliers d'euros)

3.1 Société-mère

	2010	2009
Premier trimestre	3.330	3.716

3.2 Groupe consolidé

	2010	2009
Premier trimestre	77.200	79.100

3.2 Transfert de la cotation d'Otor S.A. vers Alternext

Par communiqué en date du 17 mars 2010¹, la Société a annoncé que l'assemblée générale ordinaire d'Otor S.A. avait autorisé le projet de demande d'admission aux négociations de ses actions sur Alternext.

En application des dispositions de l'article L. 421-14 V du Code monétaire et financier, les actions de la Société ont été effectivement radiées le 27 mai 2010 de leur ancienne ligne de cotation et sont dorénavant placées sur Alternext. En application de l'article L. 433-5 du Code monétaire et financier, les articles L. 433-3 relatif à l'obligation de déposer un projet d'offre publique et L. 433-4 du même code relatif notamment aux conditions dans lesquelles, à l'issue de toute offre publique et dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de cette offre, les titres non présentés par les actionnaires minoritaires, dès lors qu'ils ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote, sont transférés aux actionnaires majoritaires à leur demande, et les détenteurs indemnisés, demeurent applicables à la Société pendant une durée de trois ans à compter du 28 mai 2010.

Otor S.A. est ainsi passé du marché Euronext à celui d'Alternext le 28 mai 2010. Cette cotation directe s'est effectuée par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

3.3 Modification de la structure du capital d'Otor S.A.

La société DS Smith Hêtre Blanc, société en nom collectif au capital de 90.000.000 euros divisé en 90.000.000 parts sociales de 1 (un) euro de valeur chacune, dont le siège est sis en France au 6, place de la Madeleine - 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 524.438.702 RCS Paris ("**DS Smith Hêtre Blanc**"), a acquis, le 1^{er} septembre 2010 (l'"**Acquisition**"),

- (i) auprès des sociétés Packaging Investment I, Packaging Investment II² et Crédit Lyonnais, 175.012.031 actions d'Otor Finance, société anonyme au capital de 35.002.406,20 euros, dont le siège social est sis en France au 8, Terrasse Bellini - 92800 Puteaux, immatriculée sous le numéro B.401.633.664 RCS Nanterre, représentant la totalité des actions composant le capital de cette société. Il est précisé que Otor Finance détient 17.765.765 actions et 35.531.530 droits de vote Otor S.A. représentant 80,14% du capital et 88,87% des droits de vote d'Otor S.A. ; et
- (ii) auprès des sociétés Packaging Investment I et Packaging Investment II², 3.293.312 actions et autant de droit de vote Otor S.A., soit 14,86% du capital de cette dernière et 8,24% des droits de vote.

DS Smith Hêtre Blanc est une filiale détenue indirectement à 100% par la société DS Smith Plc., société de droit anglais dont le siège social est sis au Royaume-Uni à Beech House, Whitebrook Park,

¹ Disponible sur le site Internet de la Société (www.otor.com), au sein de la rubrique *Informations financières* sous l'onglet *Informations réglementées*.

² Sociétés de droit luxembourgeois contrôlées par le fonds Carlyle Europe et affiliées, anciennement dénommées Carlyle (Luxembourg) Holdings 1 et Carlyle (Luxembourg) Holdings 2.

68 Lower Cookham Road, Maidenhead, Berkshire SL6 8XY, et dont les actions sont admises aux négociations sur London Stock Exchange ("**DS Smith**").

A la suite de l'Acquisition, le capital social et les droits de vote d'Otor S.A. sont répartis, sur une base théorique, comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Otor Finance ³	17.765.765	80,14%	35.531.530	88,87%
DS Smith Hêtre Blanc	3.293.312	14,86%	3.293.312	8,24%
Actions auto-détenues	22.974	0,10%	(22.974) ⁴	(0,06%) ⁴
Flottant	1.085.741	4,90%	1.131.478	2,83%
TOTAL	22.167.792	100,00%	39.979.294	100,00%

A la connaissance de la Société, DS Smith ne détient, seule ou de concert, aucune autre action ou droit d'acquérir des actions de la Société en dehors des 3.293.312 actions détenues par DS Smith Hêtre Blanc et des 17.765.765 actions détenues par Otor Finance, laquelle est détenue à 100% par DS Smith Hêtre Blanc à la suite de l'Acquisition.

3.4 Nomination de nouveaux administrateurs

A la suite de l'acquisition de la majorité du capital et des droits de vote d'Otor S.A. par DS Smith Hêtre Blanc et à l'occasion de sa réunion en date du 1^{er} septembre 2010, le conseil d'administration de la Société a procédé à la nomination de nouveaux administrateurs. Ainsi, ont été nommés Mademoiselle Carolyn Tracy Cattermole en remplacement de Monsieur Frank Falezan, démissionnaire, Monsieur Stephen William Dryden en remplacement de Monsieur Jonathan Zafrani, démissionnaire, et Monsieur Jean Lienhart en remplacement de Monsieur Robertus Renders, démissionnaire.

De plus, en date du 1^{er} septembre 2010, le conseil d'administration de la Société a désigné Monsieur Jean Lienhart en qualité de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Robertus Renders.

³ Otor Finance est détenue à 100% par DS Smith Hêtre Blanc.

⁴ Les actions auto-détenues sont privées de droit de vote. Ces droits sont réintégrés dans le présent tableau afin de raisonner en calcul théorique, comme prévu par l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-dessous fait état de la composition du conseil d'administration de la Société à la date du présent document, ainsi que de la date d'échéance des mandats des administrateurs et leurs principales fonctions :

Administrateur	Date de nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonctions principales au sein d'Otor S.A.	Fonctions principales exercées en dehors d'Otor S.A.
M. Jean Lienhart	1 ^{er} septembre 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôture le 31 décembre 2010	Président du conseil d'administration	Président de DS Smith Kaysersberg
M. Jean-Marie Paultes	2 mai 2006 ⁵	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôture le 31 décembre 2010	Directeur général et administrateur	Président de l'association L'Emballage Ondulé de France (ONDEF)
Melle Carolyn Cattermole	1 ^{er} septembre 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôture le 31 décembre 2010	Administrateur	Secrétaire du conseil d'administration (<i>Company Secretary</i>) de DS Smith Plc
M. Stephen Dryden	1 ^{er} septembre 2010	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôture le 31 décembre 2010	Administrateur	Directeur financier (<i>Group Finance Director</i>) de DS Smith Plc

⁵ Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale des actionnaires d'Otor S.A. en date du 29 juin 2010.

3.5 Franchissements de seuils

Par courrier reçu par l'AMF et la Société le 1^{er} septembre 2010, complété par un courrier reçu par l'AMF et la Société le 2 septembre 2010, DS Smith Hêtre Blanc a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} septembre 2010, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Otor Finance qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote et 95% des droits de vote de Otor S.A. et détenir directement et indirectement 21.059.077 actions Otor S.A. représentant 38.824.842 droits de vote, soit 94,999% du capital et 97,11% des droits de vote de cette société⁶, selon la répartition suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
DS Smith Hêtre Blanc	3.293.312	14,86%	3.293.312	8,24%
Otor Finance	17.765.765	80,14%	35.531.530	88,87%
Total	21.059.077⁷	94,999%	38.824.842	97,11%

Par ailleurs, DS Smith Hêtre Blanc a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 1^{er} septembre 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de Otor S.A. et détenir directement 3.293.312 actions Otor S.A. représentant autant de droits de vote, soit 14,86% du capital et 8,24% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition, le 1^{er} septembre 2010, par le déclarant (i) de l'intégralité du capital de la société Otor Finance auprès des sociétés Packaging Investment I, Packaging Investment II² et Crédit Lyonnais et (ii) de 3.293.312 actions Otor S.A. auprès des sociétés Packaging Investment I et Packaging Investment II².

Cette déclaration de franchissement de seuils était complétée par la déclaration d'intention suivante :

« DS Smith Hêtre Blanc n'agit pas de concert avec un tiers. DS Smith Hêtre Blanc déclare qu'elle a, au cours des six prochains mois, les intentions suivantes :

- conformément à l'article L. 433-5 du code monétaire et financier, et au titre III du livre II et, plus spécifiquement, les articles 233-1 et 234-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), DS Smith Hêtre Blanc déposera un projet d'offre publique obligatoire sous la forme d'une offre simplifiée auprès de l'AMF aux termes de laquelle elle offrira à l'ensemble des actionnaires d'Otor d'acquérir la totalité des actions Otor qu'elle ne détient pas au prix de 8,97 euros par action, étant précisé qu'un expert indépendant, nommé par le conseil d'administration d'Otor rendra un rapport sur le caractère équitable du prix proposé (l'"Offre"),*
- conformément à l'article 231-38 II du règlement général de l'AMF, DS Smith Hêtre Blanc se réserve le droit de poursuivre l'acquisition d'actions Otor au prix de l'offre sur le marché entre le début de la période d'offre (laquelle débute le jour du dépôt de l'offre) et jusqu'à l'ouverture de l'offre, étant précisé que jusqu'à l'ouverture de l'offre les coûts de transaction (y compris les frais de courtage et TVA afférents) seront supportés par l'actionnaire cédant concerné,*
- le prix payable aux actionnaires d'Otor au titre de l'acquisition de 100% du capital d'Otor Finance et des blocs d'actions Otor l'est au moyen de facilités d'endettement existantes et nouvelles obtenues par DS Smith Plc. et du produit d'une augmentation de capital de DS Smith*

⁶ Sur la base d'un capital composé de 22.167.792 actions représentant 39.979.294 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

⁷ En ajoutant les actions auto-détenues, ce total s'élève à 21.082.051 actions Otor S.A., soit 95,10% du capital de la Société, de sorte que les actionnaires minoritaires représentent moins de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Plc. En effet, DS Smith Plc. a émis, au profit d'actionnaires institutionnels, de nouvelles actions ordinaires représentant environ 9,99% de son capital post-émission. DS Smith Hêtre Blanc n'est pas partie à un quelconque contrat de prêt d'actions,

- *conformément aux articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, DS Smith Hêtre Blanc a l'intention, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire des actions Otor qu'elle ne détiendrait pas encore moyennant une indemnisation par action Otor de 8,97 euros,*
- *le 1er septembre 2010, Monsieur Robertus Renders, Monsieur Jonathan Zafrani et Monsieur Franck Falezan ont démissionné de leur mandats respectifs d'administrateurs d'Otor et ont été respectivement remplacés par trois administrateurs désignés par DS Smith Plc., à savoir Mademoiselle Carolyn Cattermole, Monsieur Stephen Dryden et Monsieur Jean Lienhardt. En conséquence de ces modifications, le conseil d'administration d'Otor est, à la date des présentes, composé de Monsieur Jean-Marie Paultes (qui occupe également les fonctions de Directeur général), Mademoiselle Carolyn Cattermole, Monsieur Steve Dryden et Monsieur Jean Lienhardt (qui occupe également les fonctions de président du conseil d'administration),*
- *DS Smith Plc. a l'intention de poursuivre une politique de croissance organique et de renforcer la position du groupe sur le marché du carton ondulé en Europe. Cette stratégie sera détaillée dans le projet de note d'information qui sera déposé en même temps que l'offre, auprès de l'AMF, conformément à la réglementation applicable »⁸.*

Par courrier reçu par l'AMF et la Société le 3 septembre 2010, la déclaration de franchissements de seuils suivante a de plus été effectuée⁹ :

- *« Les sociétés de droit luxembourgeois Packaging Investment 1 Sàrl et Packaging Investment 2 Sàrl² (2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg), agissant de concert, ont déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} septembre 2010, à titre direct et indirect par l'intermédiaire de la société Otor Finance qu'elles contrôlaient préalablement à cette date, les seuils de 95% des droits de vote et 90%, 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société Otor et ne plus détenir aucun titre de cette société ;*
- *La société Packaging Investment 2 Sàrl a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 1^{er} septembre 2010, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société Otor et ne plus détenir aucun titre de cette société.*
- *Ces franchissements de seuils résultent de la cession par les déclarants, le 1^{er} septembre 2010, (i) de l'intégralité du capital de la société Otor Finance et (ii) de 3.293.312 actions Otor, au profit de la société DS Smith Hêtre Blanc ».*

⁸ Cf. Décision et Information n°210CO863 de l'AMF en date du 3 septembre 2010.

⁹ Cf. Décision et Information n°210CO872 de l'AMF en date du 6 septembre 2010.

3.6 Comptes du premier semestre 2010

Le rapport semestriel d'activité au 30 juin 2010 diffusé par la Société le 21 septembre 2010 relatif à ses comptes pour le premier semestre de l'exercice 2010 est reproduit ci-après (il est précisé que les données figurant ci-après n'ont pas été auditées) :

Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2010

Groupe Otor

1. CONTEXTE CONJONCTUREL DU MARCHE

- *Tendances de l'industrie française du carton ondulé au cours du 1^{er} semestre*

Au cours du 1^{er} semestre 2010, dans un contexte économique en amélioration, l'industrie française du carton ondulé a enregistré une augmentation de ses ventes en volume. Les stocks de papier sont restés stables au cours du 1^{er} semestre 2010 à des niveaux identiques à ceux constatés au cours du 2^{ème} semestre 2009. Ils sont néanmoins bien inférieurs aux niveaux de stock importants constatés au cours du 1^{er} semestre 2009 ce qui a entraîné une forte hausse du prix des papiers.

- *Evolution des prix du carton ondulé au 1^{er} semestre 2010*

L'indice des prix du carton ondulé en France, publié par l'INSEE, met en évidence une augmentation des prix de vente de décembre 2009 à juin 2010. Cette hausse intervient suite à une baisse modérée au cours du 2^{ème} semestre 2009. Sur les 12 derniers mois, la hausse des prix constatée par l'INSEE reste modérée et s'effectue avec retard par rapport à la hausse du prix des papiers.

2. LE GROUPE OTOR

MODIFICATIONS DU PERIMETRE D'ACTIVITE

Au cours du 2^{ème} semestre 2009, le groupe avait procédé à la cession de ses 2 filiales OTOR Papeterie de Saint-Michel en date du 22 juillet 2009 et OTOR Papeterie du Doubs en date du 29 Octobre 2009. Ces sociétés n'ont pas été considérées comme des activités abandonnées au sens d'IFRS 5 dans les comptes consolidés de l'exercice 2009. Elles sont donc prises en compte dans les chiffres 2009 ci-après.

3. PERFORMANCE DU GROUPE

- *Chiffre d'affaires*

<i>En milliers d'euros</i>	<i>1^{er} semestre 2010</i>	<i>1^{er} semestre 2009</i>
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>161 955</i>	<i>159 055</i>

L'évolution du chiffre d'affaires fait ressortir une hausse de 1,8%, qui résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs :

- *une hausse du nombre de jours ouvrables entre 2009 et 2010,*

- une hausse importante de volume sur les ventes de carton ondulé,
- une baisse des prix de vente moyens du carton ondulé,

- *Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations*

<i>En milliers d'euros</i>	<i>1^{er} semestre 2010</i>	<i>1^{er} semestre 2009</i>
<i>Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations</i>	19 034	24 264

Le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations est en baisse de 21,5%. Cette baisse est principalement due à l'érosion des prix de vente du carton ondulé combinée à une hausse des prix d'achat du papier. Face à cette évolution du marché, le Groupe OTOR a su maintenir globalement ses positions en capitalisant sur ses plans d'action pour l'amélioration continue de sa productivité et sur les fruits de ses efforts en matière de recherche et développement.

- *Résultat opérationnel courant*

<i>En milliers d'euros</i>	<i>1^{er} semestre 2010</i>	<i>1^{er} semestre 2009</i>
<i>Résultat opérationnel courant</i>	11 176	11 777

Le résultat opérationnel courant est stable à 11 176 K€. Cette stabilité résulte essentiellement de l'absence sur ce semestre d'événements exceptionnels. Pour rappel, la société avait enregistré, au 1^{er} semestre 2009, des dotations aux dépréciations de 4 706 K€ en liaison avec les mouvements de périmètre.

- *Résultat opérationnel*

<i>En milliers d'euros</i>	<i>1^{er} semestre 2010</i>	<i>1^{er} semestre 2009</i>
<i>Résultat opérationnel</i>	11 188	- 2 340

Le résultat opérationnel fait ressortir un gain de 11 188 K€ qui se compare à une perte de 2 340K€ constatée l'an dernier. Pour rappel, le Groupe avait enregistré pour 14 117 K€ d'« autres charges opérationnelles » nettes en liaison avec les décisions de changement de périmètre.

- *Résultat avant impôts, mises en équivalence et activités abandonnées*

<i>En milliers d'euros</i>	<i>1^{er} semestre 2010</i>	<i>1^{er} semestre 2009</i>
<i>Résultat avant impôts, mises en équivalence et activités abandonnées</i>	9 627	- 4 411

- *Résultat net de la période*

<i>En milliers d'euros</i>	<i>1^{er} semestre 2010</i>	<i>1^{er} semestre 2009</i>
<i>Résultat net de la période</i>	<i>6 190</i>	<i>- 2 691</i>

- *Endettement financier du groupe*

L'endettement net du Groupe a évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>30 juin 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
<i>Emprunts et dettes à moyen et long terme</i>	<i>39 241</i>	<i>45 297</i>
<i>Crédit court terme et découverts bancaires</i>	<i>18 679</i>	<i>14 429</i>
<i>- trésorerie et équivalent trésorerie</i>	<i>- 794</i>	<i>- 1 750</i>
<i>- dépôts de garantie liés à l'affacturage et compte gage – espèces</i>	<i>-13 874</i>	<i>- 13 845</i>
<i>= Total endettement net</i>	<i>43 252</i>	<i>44 131</i>

La réduction de l'endettement à long terme résulte principalement de la poursuite du remboursement à l'échéance prévue du crédit moyen terme contracté le 24 février 2006.

La capacité d'autofinancement ainsi que la variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) ont permis de couvrir les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations et les frais financiers et de réduire l'endettement du Groupe.

4. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont sans changement significatif par rapport au 31 décembre 2009.

5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2010, le Groupe OTOR n'a pas réalisé de transaction significative avec des parties liées.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Par un communiqué en date du 7 juillet 2010, le Groupe Carlyle et DS Smith ont annoncé l'ouverture de négociations exclusives portant sur l'acquisition de la société OTOR SA, participation du Groupe Carlyle. Un communiqué du 13 juillet 2010, annonce qu'un accord définitif a été conclu en vue de la réalisation de cette opération.

L'acquisition est soumise, en particulier, à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de DS Smith et à l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités de concurrence compétentes. Ces conditions suspensives ont été levées et l'acquisition a été réalisée le 1er septembre 2010.

Celle-ci implique la vente, directe et indirecte, à DS Smith de 94,75 % des actions d'OTOR, contrôlées par Carlyle, ainsi que celle des titres détenus par le management. Elle permet à DS Smith de contrôler ainsi plus de 95,00 % du capital et droits de vote de la Société. Le prix par action OTOR offert par DS Smith est de 8,97 euros.

A l'issue de la réalisation de l'opération, DS Smith a l'intention de déposer une offre publique d'achat obligatoire portant sur l'intégralité des titres d'OTOR restant alors détenus par le public, conformément aux dispositions réglementaires applicables. Cette offre sera mise en œuvre sous la forme d'une offre publique simplifiée suivie d'un retrait obligatoire. Il est prévu que cette opération soit réalisée au cours du quatrième trimestre de l'année 2010.

7. SUIVI DES RISQUES ET DES INCERTITUDES POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2010

Grâce à l'amélioration de la productivité de ses usines, le Groupe vise à maîtriser tous les aléas nés du décalage entre les évolutions de cout papier et des prix de vente carton.

Renforçant ses atouts, palliant ses faiblesses au travers de la poursuite de programmes d'amélioration continue, le Groupe OTOR se focalise sur la réalisation de ses objectifs pour 2010.

8. PERSPECTIVES POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2010

Le premier semestre de l'exercice 2010 a été marqué par une forte hausse du prix des papiers, principale matière première du Groupe. Du fait du contexte économique global et sectoriel, la répercussion de cette hausse au niveau des prix de vente a été difficile et s'est effectuée avec un décalage par rapport à l'évolution des prix des papiers. Néanmoins, l'augmentation des volumes permet au Groupe OTOR d'être confiant dans l'évolution positive de ses activités.

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE CE DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document, qui a été déposé le 6 octobre 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'Instruction 2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée initiée par la société DS Smith Hêtre Blanc et visant les actions de la société Otor.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

6 octobre 2010,

Otor S.A.

Représentée par Monsieur Jean-Marie PAULTES, directeur général